

GRILLE DE TARIFICATION

en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

(les taxes sont incluses)

DEMANDE D'ADMISSION : CHEMINEMENTS NON ÉLIGIBLES A	J PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROFESSION	DEMANDE INITIALE		JVELLEMENT PERMIS ¹	INCLUS DANS LA DEMANDE INITIALE
DEMANDE DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE (PRT)					
Titulaire d'un permis restrictif temporaire (PRT)		735,00	\$	485,00 \$	Examen professionnel Évaluation de l'expérience
DEMANDE DE PERMIS - MEMBRE D'UNE AUTRE ASSOCIATION CA	NADIENNE				Evaluation de l'experience
Titulaire d'un permis d'exercer le génie d'une autre association ca	nadienne d'ingénieurs	560,00	\$	N/A	Formations professionnelles
DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE (Projet particulier)					professionnelles
Titulaire d'un diplôme français visé par l'ARM		820,00		485,00 \$	Sceau
Titulaire d'un permis d'exercer le génie d'une autre association car		820,00		485,00 \$	Sceau
Titulaire d'un diplôme québécois en génie reconnu ou agréé (Type Titulaire d'un diplôme canadien de baccalauréat en génie autre qu		820,00		485,00 \$ 485,00 \$	Sceau Sceau
Titulaire d'un diplôme en génie inclus dans l'accord Washington (Ti		820,00 820,00		485,00 \$	Sceau
Titulaire d'un diplôme en génie hors Canada sans entente (Type 4)		2 240,00		485,00 \$	Sceau
Titulaire d'un autre diplôme (science pure ou appliquée, en technol	ogie et en génie) (Type 5)	2 240,00	\$	485,00 \$	Sceau
DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE (Exigences linguistiques)					
Ce permis doit avoir été délivré afin que le renouvellement puisse :	s'appliquer	N/A		180,00 \$	N/A
AUTORISATION SPÉCIALE 2		0.040.00	•	405.00 €	Sceau
Autorisation délivrée en vertu du Code des professions ENTREVUE		2 240,00	\$	485,00 \$	Sceau
Entrevue (lorsque requis, à la demande de l'Ordre)		725.00	\$	N/A	N/A
FORMATIONS, EXAMENS ET ÉVALUATI	ON DE L'EXPÉRIENCE	120,00	Montant		
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DÉTENTEURS D'UN F	ERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE (PRT) VISÉ PAI	R L'ARM			
Parcours de formations préparatoires à l'examen professionnel			345,00 \$		
INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE (AVANT LE 1ER AVRIL 2022), (0.00 €		
Examen professionnel avant l'expiration du délai de 3 ans à compt Examen professionnel après l'expiration du délai de 3 ans à compt	•		0,00\$		
l'examen	or action oglocomonical actions of topinos ac		285,00 \$		
Révision d'examen professionnel			255,00 \$		
Évaluation de l'expérience en génie après l'expiration d'un délai de	5 ans à compter de l'enregistrement au tableau		255,00 \$		
COTISATION PROFES			Montant		
A. INGÉNIEUR OU DÉTENTEUR D'UN PERMIS TEMPORAIRE (proj Cotisation annuelle	et particulier)		580,62 \$		
Cotisation annuelle spéciale Régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle			0,00 \$ 27,25 \$		
Contribution au financement de l'OPQ			35,00 \$		
Cotisation supplémentaire	TOTAL		642,87 \$		
B. INGÉNIEUR AVEC LE STATUT DE RETRAITÉ (voir conditions p	age suivante)		400.40.6		
Cotisation annuelle Cotisation annuelle spéciale			193,16 \$ 0,00 \$		
Régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle Contribution au financement de l'OPQ			27,25 \$ 35,00 \$		
Cotisation supplémentaire					
C. INGÉNIEUR AVEC LE STATUT D'INVALIDE PERMANENT (voir o	TOTAL onditions page suivante)		255,41 \$		
Cotisation annuelle	onaniono pago darranto,		193,16\$		
Cotisation annuelle spéciale Contribution au financement de l'OPQ			0,00 \$ 35,00 \$		
Cotisation supplémentaire	TOTAL		228,16 \$		
D. DÉTENTEUR D'UN PR, D'UN PRT OU MEMBRE D'UNE AUTRE A			220,10 0		
* Cotisation annuelle Cotisation annuelle spéciale			580,62 \$ 0,00 \$		
Régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle			27,25 \$		
Contribution au financement de l'OPQ Cotisation supplémentaire			35,00 \$		
το	TAL (varie selon le prorata de la 1ère cotisation)		642,87 \$		
* Pour les détenteurs d'un permis restrictif (PR), d'un permis restric d'ingénieurs, la première cotisation est un prorata qui varie en fon prorata auparavant.					
RÉINSCRIPTION			Montant		
Frais de réinscription : 50 % de la cotisation annuelle ajoutés au fra			290,31 \$		
PÉNALITÉ - DEMANDE DE Demande de rabais incomplète, erronée ou non conforme	RABAIS		Montant 172,46 \$		
FRAIS ADMINISTRAT	IFS		Montant		
Frais administratifs pour les chèques sans provision			40,00\$		
SCEAU PROFESSIONNEL	PERMIS		Montant		
Image numérique du sceau			35,00 \$		
Sceau en métal			180,00 \$		
Sceau de bureau préencré ou Sceau de poche préencré			120,00 \$		
Tampon en caoutchouc – 2 pouces Tampon en caoutchouc – 1 pouce			90,00 \$		
Tampon en caoutchouc – 1 pouce Tampon en caoutchouc – 2 pouces (permis temporaire - exigences	linguistiques)		90,00 \$		
Demande de duplicata - permis	J 1/		40,00 \$		
1 1 2			,		ı



GRILLE DE TARIFICATION

en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

(les taxes sont incluses)

RENOUVELLEMENT DE PERMIS

Lorsqu'applicable, le permis doit être renouvelé à la date anniversaire de délivrance, en sus de la cotisation annuelle à payer. Le nombre de renouvellements est limité à 3 pour le permis temporaire (exigences linguistiques). Le renouvellement n'est pas applicable pour les permis restrictifs temporaire pour les titulaires d'un diplôme français visé par l'ARM.

La cotisation annuelle n'est pas applicable à une autorisation spéciale, seul le renouvellement annuel à la date anniversaire est payable. Le détenteur de cette autorisation spéciale n'est pas inscrit au Tableau des membres

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

DÉTENTEUR D'UN PERMIS RESTRICTIF (PR), D'UN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE (PRT) OU D'UN PERMIS D'UNE AUTRE ASSOCIATION CANADIENNE D'ING.

Le détenteur d'un permis restrictif, d'un permis restrictif temporaire en génie ou le titulaire d'un permis d'une autre association canadienne d'ingénieurs qui s'est inscrit au tableau entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026 a acquitté pour sa première cotisation un prorata qui variait en fonction du nombre de mois restant à l'année se terminant le 31 mars 2026 (à moins d'avoir déjà bénéficié d'un prorata auparavant). Pour sa deuxième cotisation, il paiera la pleine cotisation.

Pour être admissible au statut de membre à la retraite, un membre doit satisfaire aux conditions suivantes

- Être titulaire d'un permis d'ingénieur;
- Lue qualité du prints un genieur,
 Avoir au moins 60 ans;
 Avoir au moins 60 ans;
 Avoir cessé toutes vos activités professionnelles en ingénierie* et avoir cessé ou réduit vos autres activités professionnelles;
 Ne pas travailler plus de 30 heures par semaine ou 1 560 heures par année;
- Ne pas offrir ou rendre des services d'inspection préachat, même bénévolement.

Un membre qui ne se qualifie plus pour le statut de retraité doit acquitter la pleine cotisation qui lui est applicable.

*Les activités professionnelles en ingénierie sont celles qui constituent l'exercice de l'ingénierie au sens de l'article 1.1 de la Loi sur les ingénieurs. Elles incluent les activités réservées aux ingénieurs, mais également des activités qui ne sont pas réservées aux ingénieurs, par exemple, la gestion de projet d'ingénierie.

Pour être admissible au statut d'invalide permanent, un membre doit fournir une preuve d'invalidité permanente de la Régie des rentes du Québec.

Tout membre de l'Ordre, sans exception, doit acquitter une contribution à l'Office des professions du Québec en sus de la cotisation. Le paiement de cette somme est requis pour l'inscription annuelle.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Tout membre de l'Ordre, sauf les membres inscrits au statut de membre à vie (statut qui n'est plus accordé depuis 1993) et d'invalides permanents, doit acquitter une contribution au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Le paiement de cette somme est requis pour l'inscription annuelle.



PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROFESSION (PAP) GRILLE DE TARIFICATION

En vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Cette grille tarifaire s'adresse aux futurs candidats à la profession d'ingénieur (CPI) ainsi qu'à celles et ceux déjà inscrits au registre.							
A. Diplôme québécois en génie reconnu ou agréé (Type 1)							
Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre de mois depuis la date de diplomation	0-6 mois	6 mois et +					
Demande d'admission	180,00 \$	180,00\$					
Inscription au programme d'accès à la profession (PAP) 135	252,50 \$	505,00 \$					
B. Diplôme canadien de baccalauréat en génie autre que le Québec et agréé par le BCAPG (Type 2)							
Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre de mois depuis la date d'équivalence de diplôme, formation ou de formation partielle	0-6 mois	6 mois et +					
Demande d'admission	660,00 \$	660,00 \$					
Inscription au programme d'accès à la profession (PAP) 135	0,00 \$	505,00 \$					
C. Diplôme en génie faisant l'objet d'une entente en vertu de l'Accord de Washington (Type 3)							
Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre de mois depuis la date d'équivalence de diplôme, formation ou de formation partielle	0-6 mois	6 mois et +					
Demande d'admission ⁶	660,00 \$	660,00\$					
Inscription au programme d'accès à la profession (PAP) 135	0,00\$	505,00 \$					
D. Diplôme en génie hors Canada sans entente (Type 4)							
Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre de mois depuis la date d'équivalence de diplôme, formation ou de formation partielle	0-6 mois	6 mois et +					
Demande d'admission ⁶	1 010,00 \$	1 010,00 \$					
Inscription au programme d'accès à la profession (PAP) 135	0,00\$	505,00 \$					
E. Autre diplôme (science pure ou appliquée, en technologie et en génie) (Type 5)							
Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre de mois depuis la date d'équivalence de diplôme, formation ou de formation partielle	0-6 mois	6 mois et +					
Demande d'admission ⁶	1 415,00 \$	1 415,00 \$					
Inscription au programme d'accès à la profession (PAP) 135	0,00\$	505,00 \$					
FRAIS COMMUNS POUR LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROFESSION							
Réouverture à l'intérieur d'un délai de 2 ans à compter de la date de fermeture du dossier: 50 % des frais de demande d'admission.							
Réouverture après expiration d'un délai de 2 ans à compter de la date de fermeture du dossier: 100 % des frais de demande d'admission.							
Révision de dossier		255,00 \$					
Examens d'admission (techniques) ⁶		375,00 \$					
Révision d'un examen (technique et/ou professionnel)	Nh de m	255,00 \$					
Premier renouvellement annuel - CPI inscrit au PAP depuis moins d'un an ¹²³	12	ois x 505,00 \$					
Renouvellement annuel - CPI inscrit au PAP depuis plus d'un an ¹³		505,00 \$					
Réinscription d'un CPI - 50 % du montant du renouvellement annuel 1		252,50 \$					
Pénalité au renouvellement annuel - Demande de rabais incomplète, erronée ou non conforme 1		150,00 \$					
Prolongation de délai - après l'expiration du délai initial de 5 ans dans le programme d'accès à la profession Évaluation des compétences - moins de 12 mois d'expérience précédant la date initiale d'inscription au PAP		255,00 \$ 0,00 \$					
Évaluation des compétences - moins de 12 mois et plus d'expérience précédant la date initiale d'inscription au PAP		0.00 \$					
Évaluation des compétences -12 mois et plus d'expérience nois quebec précédant la date initiale d'inscription au PAP		665.00 \$					
Formation professionnelle oour l'ensemble des Blocs		345,00 \$					
Formation professionnelle - Bloc 1		35,00 \$					
Formation professionnelle - Bloc 2		85,00 \$					
Formation professionnelle - Bloc 3		85,00 \$					
Formation professionnelle - Bloc 4		140,00 \$					
Examen professionnel ou reprise		285,00 \$					
Séance préparatoire à l'examen professionnel (lorsque requis, à la demande de l'Ordre)		40,00\$					
Frais d'administration pour équivalence du volet théorique		110,00\$					
Équivalence totale du volet théorique		345,00 \$					
Équivalence du volet théorique - Bloc 1		35,00 \$					
Équivalence du volet théorique - Bloc 2		85,00 \$					
Équivalence du volet théorique - Bloc 3		85,00 \$					
Équivalence du volet théorique - Bloc 4		140,00 \$					
Entrevue ⁴		725,00 \$					

IMPORTANT

¹ Taxes à ajouter sur les montants.

² CPI INSCRIT AU PAP DEPUIS MOINS DE 1 AN: le CPI, doit payer lors de son premier renouvellement au programme d'accès à la profession (PAP), un frais au prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le 1er anniversaire de son inscription au programme (PAP) et le 1er avril de l'année suivante.

³ Pour les détenteurs d'un demi-BAC ou d'une équivalence partielle, le frais d'inscription est calculé en fonction de la colonne 0-6 mois et aucun frais de renouvellement annuel ne sera facturé, jusqu'à l'obtention du BAC ou d'une équivalence totale.

⁴ Les frais d'entrevue peuvent varier dans la mesure où une expertise externe serait requise.

Pour un ex-ingénieur junior ou stagiaire qui s'inscrit au PAP, le frais d'inscription est de 505 \$ en plus d'un frais de transfert de 252,50 \$, pour un total de 757,50 \$1.

⁶ Pour une personne ayant le statut de réfugié, les frais d'admission et les frais d'examen d'admission sont sujet à une réduction de 50 % du tarif. Certaines conditions s'appliquent.